

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1508 du 30 décembre 1946.

n° 1508

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

30 décembre 1946

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro

31 décembre 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française d s Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 sept mbre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n o 16-2508 portant modification à l'organisation de la justice française en Afrique Occidentale française, en Afrique-Equatoriale française, à Madagascar et dépendances, au Cameroun, au Togo et à la Côte française des Somalis (J. O. K. F. du 27 novembre 1946, p. 10023) ; — le décret n° 46-2699 du 26 novembre 1946 portant attribution d'indemnités de fonctions aux colonies aux chefs de ser vice judiciaire et aux fonctionnaires appe lés à remplir par intérim des fonctions judiciaires (J. O. R. F. du 29 novembre 1946, p. 10145).

#### Art. 2

—Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordi naire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur en mission :L'Administrateur des colonies, inspecteur des affaires administratives,**